

Le Fuet, le 19 mai 2021

**ASSEMBLEE MUNICIPALE LE LUNDI 21 JUIN 2021 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Selon les directives émises par le Conseil fédéral, un plan de protection sera mis en place. Le port du masque sera notamment obligatoire et une liste des personnes présentes sera établie. Les personnes présentant des symptômes ou ayant des doutes sur leurs symptômes sont priées de ne pas participer à cette assemblée. L'accès aux personnes étant placées en quarantaine est interdit

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2020.
2. Informations sur les arrêtés de comptes (remise en état d'un grenier, assainissement du pont sur la Trame, rénovation appartement complexe communal, Energie Bois Pré Paroz SA).
3. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 1'350'000.00 pour la réfection du Clos du Verger à Saicourt (route, conduites et canalisations).
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 410'000.00 pour la viabilisation de la ZPO Pré Paroz au Fuet.
5. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 55'000.00 pour la réfection des allées d'arbres à Bellelay.
6. Discuter et accepter le nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture.
7. Discuter et accepter la modification du règlement concernant le financement spécial d'un fonds « tourisme ».
8. Discuter et accepter la nouvelle convention entre la commune municipale de Saicourt et la commune bourgeoise de Saicourt.
9. Informations du Conseil municipal.
10. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé des comptes au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Les règlements mentionnés sous les points 6 et 7 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée municipale.

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.